



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Contrats d'énergie pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration

Question écrite n° 16079

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation très préoccupante des professionnels du secteur de l'hôtellerie-restauration tenus par des contrats d'approvisionnement en électricité exorbitants. Selon une enquête nationale menée par les deux principales organisations du secteur HCR, le GHR et l'UMIH, plus de la moitié des professionnels (59 %) restent tenus par des contrats d'approvisionnement en énergie à des prix extrêmement élevés, c'est-à-dire supérieurs à 180 euros le MWh alors que le prix du MWh a diminué depuis la fin 2022 et qu'il se situe à moins de la moitié de ce prix. 15 % des professionnels seraient même liés par des contrats avec des tarifs dépassant les 350 euros le MWh. Déjà fragilisés par la hausse des matières premières, des salaires, le remboursement des dettes post-covid et la baisse significative du pouvoir d'achat de leurs clients, 88 % des chefs d'entreprise déclarent avoir des difficultés de trésorerie liées à l'énergie, + 44,6 % de défaillances dans le secteur en 2023 par rapport à 2022, selon la Banque de France. Pour ces raisons, il lui demande de permettre à ces professionnels de pouvoir se libérer de leurs contrats signés au plus fort de la crise pour en signer d'autres dans de meilleures conditions et bénéficier de prix justes au plus près de la réalité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16079

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2024](#), page 1688

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)